



Partageons nos atouts.

Taverny, commune de plus de 27 000 habitants au paysage verdoyant à l'orée de la forêt de Montmorency, est une ville dynamique labellisée « Ville active et sportive » et « Terre de Jeux 2024 », au cadre de vie envié. Très attachée à la sauvegarde et à la valorisation de son patrimoine, naturel comme architectural, la commune œuvre résolument, par un urbanisme maîtrisé, une offre de logement équilibrée et l'attention accordée à la qualité environnementale, pour offrir des conditions résidentielles attractives et confortables. Située à 20 km au Nord-Ouest de Paris, elle est desservie par la ligne H du Transilien et dispose de nombreux services à la population ainsi que d'infrastructures de transports, de commerces, de santé et de loisirs. Elle attire et préserve les services publics, lui permettant un rayonnement important au sein des 15 communes qui composent la communauté d'agglomération Val Parisis, intercommunalité la plus peuplée du Val-d'Oise. Véritable poumon vert, la ville porte l'ambition d'un projet municipal riche d'actions et de projets pour ses habitants.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 15 mai 2024

Lettre de motivation et CV à

Madame le Maire
Hôtel de Ville
2 place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Où à l'adresse mail :

recrutement@ville-taverny.fr

Accès

Ligne H - RER C - Bus
A15 - A115



THÉÂTRE



CONSERVATOIRE



MÉDIATHÈQUE



CENTRE-VILLE



PISCINE OLYMPIQUE



FORÊT & ARBORETUM

Ville de Taverny



TAVERNY RECRUTE

UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (H/F) Discipline théâtre – 10 heures/semaine

Dans une dynamique municipale très forte en faveur de la culture, le Conservatoire Jacqueline-Robin compte 720 élèves, 35 enseignants, 4 personnels administratifs et un régisseur technique. Il délivre un enseignement artistique spécialisé en musique et théâtre et développe également un projet d'éducation artistique et culturelle pour 2500 jeunes hors les murs, notamment à travers des interventions de la crèche au lycée, des classes « chorales », « orchestre » et « comédie musicale » et le projet Démos. Le conservatoire dispose de classes CHAM (classe à horaires aménagés musique) en collège et favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il s'inscrit dans des réseaux d'établissements d'enseignement artistique sur le plan local (pôle du Parisis-Nord), départemental et régional (partenariat avec le CRR de Cergy-Pontoise), national (Fédération Française de l'Enseignement Artistique) et international (jumelages municipaux, échanges culturels, European Music School Union). Actuellement à rayonnement communal, le Conservatoire Jacqueline-Robin est en phase d'inspection par le ministère de la Culture en vue d'un classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Au sein du département des arts de la scène, sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire et en collaboration avec le professeur d'art dramatique, vous assurez les missions suivantes :

- Enseignement du théâtre de l'éveil au cycle III ;
- Enseignement d'une discipline complémentaire, telle que la marionnette et/ou le clown et/ou les arts du geste et/ou le masque ;
- Interventions dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle, notamment dans les écoles élémentaires de la Commune ;
- Participation active à la mise en œuvre du projet d'établissement, à la concertation pédagogique, à l'évaluation des élèves et à la diffusion artistique dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique et culturelle ;

Profil et compétences

Titulaire d'un diplôme d'État de professeur de théâtre, vous possédez un réel goût pour l'innovation et le développement de projet. Vous connaissez le schéma national d'orientation pédagogique et êtes en mesure de proposer et mettre en œuvre des projets pédagogiques et artistiques.

À votre sens de l'organisation et du travail en équipe, s'ajoute rigueur et dynamisme.

Conditions d'exercice

10h00 hebdomadaires.

Recrutement et rémunération

Poste permanent à temps non complet, ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours de catégorie B de la filière culturelle ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération statutaire, prime annuelle, complément indemnitaire annuel, protection sociale complémentaire santé et prévoyance, prestations d'action sociale via le CNAS.